



## L'Écho de Barkmere – Février 2018

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue le samedi 10 février 2018 :

- Le maire Trépanier informe les citoyens que depuis janvier 2018, la loi 122 a changé et il n'y a pas lieu de tenir une assemblée extraordinaire du conseil municipal sur le budget et qu'il fait maintenant partie du conseil municipal régulier. Ainsi, le budget sera adopté aujourd'hui dans le cadre du conseil municipal de la ville.
- Le maire Luc Trépanier rapporte qu'il y a eu beaucoup de demandes d'informations et de questions au sujet de la rénovation cadastrale. D'abord, il répète qu'il s'agit d'un processus du Ministère et l'Énergie et des Ressources Naturelles, pour lequel les services de consultants arpenteurs-géomètres ont été retenus. Ni la Ville, ni la MRC ne sont impliquées directement dans ce processus. Il est impossible de dire à ce moment-ci quel effet aura le regroupement de lots sur les évaluations. Celles-ci font l'objet d'un calcul assez complexe impliquant plusieurs variables, dont la superficie, mais aussi l'emplacement, l'accès aux services, etc. Si un propriétaire possède plus d'un lot qui se voient regroupés, il est possible de contester le regroupement, par exemple, si le propriétaire désire vendre un jour les lots de façon séparée. Si vous voulez contester une décision ou demander davantage d'informations sur une décision qui vous affecte, c'est très important de vous rendre aux deux journées d'informations du 14 et 15 février, au Centre communautaire de Montcalm. N'oubliez pas d'y apporter tout document pertinent et appuyant votre demande.
- Le conseiller responsable des Finances, M. Marc Frédette fait la présentation du Budget 2018 et du plan triennal 2018-2020. Tel qu'annoncé dans le Bulletin municipal de janvier, le taux de taxe générale augmente d'un peu plus de 2% en 2018 comparativement à 2017.

- Étant donné que la taille et l'administration de la Ville de Barkmere ne justifient pas la présence de deux employés dédiés aux tâches administratives et doivent être effectuées par le secrétaire-trésorier; la Ville de Barkmere abolit le poste d'adjointe administrative à compter du 12 février 2018.
- La Ville de Barkmere est ravie de pouvoir réembaucher Madame Anne Létourneau à titre de Technicienne en environnement pour la période du 14 mai 2018 au 25 août 2018 inclusivement. Mme Létourneau s'occupe, entre autres, de la gestion du myriophylle à épis.  
;
- la Ville de Barkmere fixe le tarif applicable pour la location des quais municipaux aux résidents pour la période du 15 mai 2018 au 31 octobre 2018 à la somme de 519,00 \$ pour un amarrage de taille régulière et 286,00 \$ pour un petit amarrage.
- Un avis de motion est déposé afin d'adopter à une séance ultérieure un règlement permettant la publication des avis publics sur le site internet de la ville et par courriel aux citoyens. En effet, la loi permet maintenant d'utiliser ces médias en lieu des journaux, ce qui nous permettra de rejoindre davantage de gens, en plus de faire économiser la ville.
- Le premier **Forum des Citoyens** aura lieu le **Samedi 14 avril**, soit le même jour que le conseil municipal. L'heure est à déterminer. Le conseiller Marc-Olivier Duchesne explique que ce premier Forum s'adresse particulièrement aux résidents de Barkmere-Village. Prière d'aviser des sujets de discussion via [communications@barkmere.ca](mailto:communications@barkmere.ca) afin que nous puissions organiser la discussion par ordre d'importance des sujets ou suggestions qui vous tiennent à cœur.

Encore une fois, pour plus de détails, consultez les procès-verbaux du conseil municipal qui seront publiés sur le site internet de la ville une fois qu'ils seront entérinés au prochain conseil municipal.

**Voici quelques photos hivernales :**

## **L'Hôtel de Ville**



**Le chemin des Jésuites**

